

## VI) GESTION DES DECHETS DOMESTIQUES

### ✓ **Le ramassage et le traitement des ordures ménagères seront-ils assurés ?**

Oui. Le ramassage sera assuré normalement. Seuls la collecte sélective, le tri et le compostage ne seront pas toujours assurés. En revanche, le traitement des déchets dans des décharges et des incinérateurs sera toujours maintenu. Les plans de continuité élaborés par les professionnels du secteur prévoient diverses hypothèses basées sur l'absentéisme des salariés en raison des difficultés liées à la pandémie. Dans une première étape, la collecte sélective, le tri et le compostage ne sont plus assurés. Dans une seconde étape, si nécessaire, il sera envisagé d'organiser une collecte des déchets dans des points de pré-collectes, par exemple au coin des rues principales, plutôt qu'au pied des immeubles.

### ✓ **Y a-t-il une procédure particulière de collecte pour les déchets médicaux des particuliers (mouchoirs, masques) ?**

Non. Ils seront ramassés avec les ordures ménagères. Il sera demandé de prendre certaines précautions avec les produits suivants :

- masques
- mouchoirs jetables
- essuie-tout utilisé après lavage des mains

Il faudra les mettre dans des doubles sacs plastiques étanches fermés hermétiquement par un lien, en évitant au maximum la présence d'air. Les sacs doivent ensuite être jetés dans la poubelle domestique.

L'utilisation du double emballage est particulièrement nécessaire de manière à préserver le contenu du premier sac en cas de déchirure du sac extérieur lors de la collecte.

Il est également recommandé de se laver les mains soigneusement, pendant trente secondes et avec du savon liquide, et de se sécher les mains dans des essuie-tout jetables, après toute manipulation de déchets de ce type.

### ✓ **Une réduction de la collecte et du tri aura-t-elle des effets sur l'environnement ?**

Non, l'effet est nul sur les périodes du cycle pandémique, soit quelques semaines. Les effets sur l'environnement de l'arrêt du tri ou du compostage ne seraient significatifs que sur des périodes significativement plus longues.

### ✓ **Sera-t-il demandé aux particuliers de garder leurs déchets propres (type emballages) afin de ne pas surcharger des équipes de ramassage et de traitement réduites ?**

Des recommandations seront faites pour réduire la production de déchets. Par exemple, il sera demandé aux particuliers et aux entreprises d'éviter les produits sur-emballés, c'est à dire les

produits emballés en portions individuelles. Il leur sera également conseillé de réutiliser au maximum les papiers, cartons, emballages, tous les types de déchets propres.

✓ **Les entreprises de gestion des déchets ont-elles établi des plans de continuité ?**

Oui. Les entreprises du secteur, tels Véolia, Sécisé, Sita, ont élaboré des plans de continuité en collaboration avec la FNADE (Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement).